

**TOUR D'HORIZON DES POLITIQUES PUBLIQUES
EN MATIERE DE PREVENTION ET DE LUTTE
CONTRE L'ILLETTRISME
MISES EN ŒUVRE PAR LES ADMINISTRATEURS
DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC
ANLCI**

Qui sont les membres du GIP ANLCI ?

- L'état représenté par les ministères respectivement chargés :
 - du travail (DGEFP) ;
 - de l'éducation nationale (DGESCO) ;
 - des Outre-mer (SMA) ;
 - de la justice (DPJJ) ;
 - de la culture (DGLFLF) ;
 - de la cohésion des territoires (CGET) ;
 - de l'agriculture ;
 - de l'intérieur ;
 - des solidarités et de la santé ;
 - de la formation professionnelle ;
 - de la jeunesse ;
 - des armées ;
 - de la ville ;
 - de l'organisation et des politiques territoriales de l'Etat ;
 - des relations avec les collectivités territoriales.
- Pôle emploi ;
- l'AFPA ;
- l'Ecole Normale Supérieure de Lyon - Institut français de l'éducation ;
- OPCALIM ;
- OPCALIA ;
- AGEFOS-PME ;
- La SNCF ;
- UNIFORMATION ;
- l'Organisme certificateur de la propreté.

Ministère du travail

Des actions pour lutter contre l'illettrisme

L'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI)

Le Ministère du travail cofinance l'agence, qui mobilise et travaille avec ceux qui agissent au niveau institutionnel et sur le terrain pour prévenir et lutter contre l'illettrisme. Le rôle de l'agence est de définir des priorités d'action et d'accélérer leur mise en œuvre : mesure de l'illettrisme, élaboration et diffusion d'un cadre commun de référence, impulsion et coordination de projets, conclusion d'accords-cadres avec les réseaux qui s'engagent en faveur de la lutte contre l'illettrisme, etc. L'agence participe ainsi à la diffusion des bonnes pratiques, afin d'accélérer les transferts d'expérience et de faciliter la montée en compétences des acteurs. Par exemple, il convient de citer le Référentiel des compétences clés en situation professionnelle (RCCSP) mis en place en lien avec les OPCA dès 2008.

Les chargés de mission régionaux illettrisme

Institués par la circulaire n°4.797/ SG du Premier Ministre du 20 juin 2001, les chargés de mission illettrisme sont financés par l'Etat. Ils ont un rôle important en matière de coordination, de sensibilisation et de professionnalisation relatifs à la prévention et à la lutte contre l'illettrisme. Le chargé de mission régional a, par exemple, la charge, sur son territoire, de l'animation des travaux pour la formalisation et la mise en œuvre des plans régionaux de prévention et de lutte contre l'illettrisme, sous l'égide des préfets de région en lien avec le conseil régional. Il coopère notamment avec les services des conseils régionaux, des conseils départementaux, des services déconcentrés, des correspondants académiques illettrisme, des antennes régionales des organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA), et consulte et implique les Comités Régionaux de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CREFOP) sur les orientations du plan régional. La présence d'un chargé de mission en Région est ainsi l'assurance que les sujets touchant aux compétences de base et à la lutte contre l'illettrisme puissent avoir l'occasion d'être débattus, dans un cadre associant les services de l'Etat, les collectivités territoriales et les acteurs de la société civile.

Les EDEC/ADEC

Les actions de développement de l'emploi et des compétences (ADEC) sont menées dans le cadre de partenariats entre l'État (au niveau national ou régional) et les branches professionnelles (OP et OS) dans le but d'encourager et de soutenir des démarches pour l'emploi et la formation dans les secteurs confrontés à des mutations économiques et d'optimiser les possibilités d'emploi des secteurs en développement. Ces projets d'actions sont mis en œuvre avec les partenaires sociaux, formalisés dans un accord-cadre, et visent à anticiper en matière d'emploi et de compétences les conséquences des mutations économiques, technologiques, sociales et démographiques. Le but est de réaliser des actions concertées dans les territoires pour permettre aux salariés et aux structures qui les emploient de faire face aux changements à venir. Ces ADEC concernent prioritairement les publics les plus fragilisés : les ouvriers non qualifiés, les ouvriers qualifiés, les employés, les salariés expérimentés de 45 ans et plus, et l'accompagnement des TPE/PME (entreprises de moins de 300 salariés). Le financement de l'État se traduit par une subvention versée à l'organisme relais (ou à chacun d'eux s'il y en a plusieurs) mandaté par les signataires de l'accord-cadre. Une convention financière (annuelle ou pluriannuelle) est alors

conclue avec le ou les organisme (s) relais concerné(s). Des actions relatives à l'illettrisme ou à l'accès aux compétences de base sont présentes dans certains ADEC/EDEC. Par exemple, l'EDEC 2015-2018 relatif à la petite enfance a notamment pour objectif d'agir contre l'illettrisme afin de sécuriser les parcours professionnels des plus fragiles et promouvoir l'accès à la formation professionnelle. Dans cet objectif, une action est en cours, pilotée par la DGEFP et l'OPCA AGEFOS PME. Elle est ciblée sur les salariés et les assistantes maternelles du particulier employeur, ayant des difficultés avec la maîtrise du français en tant que compétence professionnelle. Il s'agit de créer un outil de positionnement suivi d'un parcours de formation langagier adapté pour des professionnels visant une certification CléA et d'expérimenter le dispositif avec des stagiaires, notamment en adaptant les programmes de formation langagiers proposés par les branches professionnelles pour les faire converger vers une dynamique de type CléA. Cette logique devrait permettre à ces salariés de disposer des pré-requis langagiers nécessaires à la construction d'un parcours de formation et d'évolution professionnelles plus global.

Le cadre réglementaire de CléA

La loi du 5 mars 2014 a permis de rendre éligible au compte personnel de formation (CPF) des actifs – salariés comme demandeurs d'emploi, la formation « socle de connaissance et de compétence ». Ce socle fait l'objet d'un certificat interbranche, appelé « CléA », qui peut ainsi être obtenu via tous les dispositifs de la formation professionnelle, et qui a pour objectif de permettre, notamment, aux personnes les moins qualifiées d'entrer dans une démarche de certification qui doit leur permettre de rester en contact avec l'emploi. Les partenaires sociaux ont joué un rôle essentiel dans la mise en place de CléA en travaillant sur le référentiel du socle, constitué de 7 modules constitutifs. C'est sur la base de ce travail que l'Etat a rédigé le décret n° 2015-172 du 13 février 2015 dans les meilleurs délais, afin d'entériner le contenu du socle de connaissances et de compétences. Les 7 modules, subdivisés en 28 sous-domaines et 108 critères d'évaluation sont les suivants : la communication en français, l'utilisation des règles de base de calcul et du raisonnement mathématique, l'utilisation des techniques usuelles de l'information et de la communication numérique, l'aptitude à travailler dans le cadre de règles définies d'un travail en équipe, l'aptitude à travailler en autonomie et à réaliser un objectif individuel, la capacité d'apprendre à apprendre tout au long de la vie, la maîtrise des gestes et postures et le respect des règles d'hygiène, de sécurité et environnementales élémentaires.

Le COPANEF a mis en place, entre 2015 et 2016, un processus d'habilitation des organismes de formation souhaitant délivrer le certificat CleA (formateur et/ou évaluateur), basé sur un cahier des charges déterminant les critères sur lesquels se baser afin d'accorder l'habilitation. Le COPANEF a ainsi habilité, au niveau national et interprofessionnel, douze organismes de formation entre mai 2015 et mars 2016. Le COPANEF permet la délivrance du Socle, par délégation, aux CPNE, aux CPNAA, et aux COPAREF. Chaque délégataire peut adapter et contextualiser la certification au regard du métier occupé et de l'environnement professionnel.

Chiffres clés CLEA :

18 689 évaluations préalables, 128 398 dossiers CPF ont été mobilisés, 14 647 formations préconisées, 4 042 acquis complets (2015-2016), 75 % de DE, objectif + de salariés, bénéficie majoritairement aux femmes, 25 % de 34-44 ans.

L'action des écoles de la deuxième chance et des missions locales

L'Etat cofinance les E2C à hauteur de 25 % en moyenne, qui sont des associations créées à l'initiative des conseils régionaux. Elles proposent une formation aux jeunes de 16 à 25 ans dépourvus de qualification professionnelle ou de diplômes. Fondées sur une pédagogie différente des schémas scolaires classiques (parcours individualisé mobilisant fortement les entreprises), elles offrent aux jeunes une remise à niveau sur les fondamentaux scolaires, notamment, en lecture, écriture et calcul. Les E2C peuvent ainsi avoir un rôle fondamental non seulement pour repérer les situations d'illettrisme, mais également pour trouver les dispositifs de formation adaptés. Ces structures offrent également et en parallèle un accompagnement dans la construction des projets personnels et professionnels à travers de nombreux stages, afin que les jeunes gagnent en autonomie et s'insèrent socialement. Des actions bénévoles et citoyennes ainsi que des activités culturelles viennent compléter le parcours.

Les missions locales ont, elles aussi, un rôle d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement des jeunes, en élaborant avec chacun un parcours personnalisé vers l'emploi. En 2016, 58 % des missions locales ont créé une offre de services de repérage des jeunes en situation d'illettrisme et certaines mettent en œuvre des actions spécifiques d'acquisition des savoirs de base en interne ou en lien avec des partenaires externes. Par exemple, le département de Saône et Loire a mis en place le dispositif Lutilea-clefs 71. Six plateformes accueillent et orientent les personnes en situation d'illettrisme vers des partenaires du territoire pour leur permettre d'acquérir les compétences de base. Cinq de ces plateformes sont portées par des missions locales dans le cadre de ce dispositif. L'Etat finance et pilote les missions locales, notamment en concluant avec l'Union Nationale des Missions Locales (UNML) et le délégué ministériel aux missions locales des conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO).

Le rôle des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)

Les structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) ont pour objet de favoriser l'insertion professionnelle de personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès au marché du travail.

Quatre catégories de structures existent et se répartissent en deux types d'activité :

- activité de mise à disposition : les associations intermédiaires (AI) et les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) ;
- activité de production de biens et services : les entreprises d'insertion (EI) et les ateliers et chantiers d'insertion (ACI).

L'Etat, par ses services au niveau départemental, conventionne toutes les structures de l'IAE, ce qui leur ouvre notamment droit aux aides financières. Le conventionnement avec une SIAE est conditionné à la mise en place effective d'un projet d'insertion professionnelle formalisé en 4 axes : accueil et intégration des personnes recrutées, accompagnement social et professionnel, formation des salariés en insertion, contribution à l'activité économique et au développement territorial. La mise en emploi repose sur un accompagnement socio-professionnel individualisé. Durant le parcours d'insertion, les périodes travaillées doivent permettre à la personne considérée d'améliorer son employabilité par l'acquisition d'une expérience professionnelle valorisable et par la levée des freins périphériques à l'emploi, d'accéder à une formation et de trouver un emploi dans les conditions normales du marché du travail. A ce titre, les SIAE ont un rôle à jouer non seulement en matière de repérage des situations d'illettrisme, mais également d'accompagnement vers un parcours pouvant inclure des formations sur les savoirs de base le cas échéant.

Le rôle des organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) et du fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP)

Les OPCA sont des opérateurs dirigés par les partenaires sociaux et agréés par l'Etat qui assurent la collecte et la mutualisation des fonds de la formation professionnelle continue des entreprises adhérentes. Ils gèrent les cotisations du plan de formation, du compte personnel de formation, des contrats et périodes de professionnalisation pour financer la formation des salariés. L'Etat conclut avec eux des conventions d'objectifs et de moyens (COM) qui définissent les modalités de financement et de mise en œuvre de leurs missions. Les OPCA ont également pour mission d'accompagner les entreprises dans le cadre des actions de formation. Cette seconde mission leur confère un rôle non négligeable en matière de lutte contre l'illettrisme puisqu'ils sensibilisent les partenaires sociaux, les entreprises adhérentes et leurs salariés à la question. Ils peuvent également accompagner les entreprises et leurs adhérents au montage d'un projet de formation en lien avec l'illettrisme. Tous les OPCA ont signé des accords-cadres avec l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme. Certains OPCA ont par ailleurs développé des dispositifs qui leur sont propres et qui ont pour objectif la prévention et/ou la lutte contre l'illettrisme. C'est le cas par exemple d'OPCALIA, qui a développé le dispositif 1001 lettres dont l'objectif est de (ré)activer ses compétences de base grâce à un support multimédia et une formation en présentiel. OPCALIM, quant à lui, a mis en avant, au sein de son contrat de filière alimentaire, l'acquisition du socle de compétences.

Les actions développées par les OPCA ont été facilitées par l'intervention du Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP), qui est une association à gestion paritaire, avec laquelle l'Etat conclut des conventions triennales. Le FPSPP est chargé de recevoir, de mutualiser et de réaffecter des fonds afin de renforcer l'investissement au profit de la formation des publics prioritaires du point de vue de l'accès et du maintien en emploi : les salariés des TPE et des PME jusqu'à 49 salariés, les salariés les moins qualifiés ou confrontés à des mutations économiques, les demandeurs d'emploi.

Le FPSPP avait lancé dès 2010 des appels à projets pour inciter les OPCA et les OPCACIF à mettre en place des actions visant à acquérir un socle de connaissances et de compétences pour les salariés. Suite à l'appel à projets « illettrisme » et « socle » de 2013, 16 OPCA s'étaient positionnés sur un des deux appels à projets. En 2015, le FPSPP a financé les coûts pédagogiques et les salaires de 10 000 personnes parties en formation : 57 heures en moyenne pour les actions de lutte contre l'illettrisme et 46h pour l'accès au socle de compétences. La mise en place de ces actions a permis de créer une dynamique favorable à une meilleure prise en compte des connaissances et compétences de base, ce qui a abouti à la création d'outils communs de professionnalisation des conseillers OPCA, de mutualisation de bonnes pratiques, etc.

L'Etat négocie les conventions triennales conclues avec le FPSPP. La convention cadre pour la période 2015-2017 indique que « le financement des actions de formation permettant l'acquisition du socle de connaissance et de compétences est à privilégier ». L'annexe financière qui a été négociée pour 2017 indique enfin un montant de 5 millions d'euros dédié au socle commun de connaissances et de compétences professionnelles (CléA).

Des actions pour informer, sensibiliser, former les acteurs

La DGEFP travaille en lien avec les DIRECCTE : sensibilisation des correspondants formation professionnelle au sein des DIRECCTE ; Réponse aux questions des DIRECCTE concernant l'illettrisme.

Ministère de l'Éducation Nationale

L'action de la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire

Des actions pour prévenir l'illettrisme

La maîtrise de la langue française au cœur des apprentissages

1. À l'école maternelle

La stimulation et la structuration du langage oral d'une part, l'entrée progressive dans la culture de l'écrit d'autre part, constituent des priorités et concernent l'ensemble des domaines d'apprentissage. La scolarisation des enfants de moins de trois ans, en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé, notamment en éducation prioritaire, participe de la volonté d'assurer le meilleur apprentissage possible de la langue française. En effet, cet accueil s'avère particulièrement efficace pour soutenir et préparer les enfants dont les familles sont éloignées de la culture scolaire pour des raisons sociales, culturelles ou linguistiques ; il est un facteur important de réussite scolaire pour ces enfants.

Une offre de ressources pédagogiques d'aide à la mise en œuvre du programme de l'école maternelle est mise à la disposition des enseignants et des formateurs par le ministère.

Durant la scolarité obligatoire

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture en vigueur depuis la rentrée 2016 constitue le projet de formation globale pour la scolarité obligatoire. La maîtrise de la langue est au cœur des cinq domaines du socle.

Faire accéder tous les élèves à la maîtrise de la langue française est un objectif majeur des programmes de la scolarité obligatoire. L'apprentissage de la langue française est central dans le domaine d'enseignement du français, mais n'est cependant pas réservé à ce seul domaine. C'est pourquoi les programmes détaillent systématiquement, cycle par cycle, les contributions de chaque discipline à l'acquisition du socle commun, mais également la place de la langue française dans les croisements interdisciplinaires offerts par chaque compétence déployée.

Un ensemble de ressources pédagogiques constitue une aide précieuse pour comprendre l'esprit des programmes, en repérer les continuités et les nouveautés, définir des programmations et des progressions pédagogiques. Elles sont didactisées pour concourir pleinement à la formation des enseignants.

Les apports de la recherche

En novembre 2016, lors d'un séminaire national consacré à la maîtrise de la langue française à l'école, de la maternelle au collège, le ministère a convié des universitaires et des chercheurs à présenter aux personnels d'encadrement, aux enseignants et aux inspecteurs l'état des recherches conduites dans ce domaine. L'enjeu est de diffuser des savoirs scientifiquement validés au service d'une pluralité d'approches pédagogiques identifiées et intégrables dans les fonctionnements ordinaires des écoles.

Par ailleurs, le Conseil national d'évaluation du système scolaire (CNESCO) a organisé en mars 2017 une conférence de consensus intitulée « Différenciation pédagogique : comment adapter l'enseignement pour la réussite de tous les élèves ? », qui a mis en évidence la multiplicité des pratiques et des dispositifs pertinents pour faire face à l'hétérogénéité des classes et répondre à la variabilité des manières et des rythmes d'apprentissages des élèves et souligné quelques conditions indispensables pour que tous les élèves apprennent.

Plus largement, la valorisation des expériences efficaces et scientifiquement accompagnées et la démarche d'innovation et de recherche-action dans des domaines où existent de réels besoins ont été renforcées.

Des actions partenariales pour promouvoir l'emploi et la maîtrise de la langue française

Le ministère chargé de l'éducation nationale construit chaque année une offre d'action éducative de dimension nationale diffusée aux équipes enseignantes, qui s'appuient sur des partenaires de référence dans la thématique concernée (associations complémentaires de l'École, établissements publics) pour proposer des approches pédagogiques originales. Ces actions éducatives viennent s'inscrire en appui et en complémentarité des enseignements. Dans le domaine de la langue française, elles participent à l'acquisition des compétences liées à la compréhension de la langue française, tant à l'oral qu'à l'écrit. On peut citer « Le concours des dix mots » (en lien avec la DGLFLF), « Le prix Goncourt des lycéens » (en lien avec l'académie Goncourt et la FNAC), ou encore « Le Printemps des poètes ».

Dans le même esprit, des sélections d'ouvrages pour le premier degré sont mises à disposition des enseignants ; elles continuent à être régulièrement enrichies, en lien avec les programmes.

Lutte contre le décrochage scolaire et prévention des situations d'illettrisme chez les jeunes

La lutte contre le décrochage a fait l'objet d'un plan de lutte spécifique, présenté en novembre 2014 et dont la mise en œuvre s'est intensifiée au cours des deux dernières années scolaires. La maîtrise des compétences en lecture et écriture est un élément essentiel.

La Journée Défense et Citoyenneté (JDC) peut constituer un levier efficace pour proposer des solutions aux jeunes repérés en difficulté de lecture lors des tests organisés dans ce cadre par le ministère de la défense. En lien avec ses partenaires, le ministère a ainsi engagé une réflexion pour fournir aux équipes pédagogiques des outils pour offrir aux jeunes des modalités efficaces de retour vers l'écrit. Ainsi, plusieurs kits d'information sur la Journée Défense et Citoyenneté et, plus largement, son rôle dans la prévention de l'illettrisme, ont été produits en académies ; des parcours de formation à distance intègrent aussi désormais cette composante.

Par ailleurs, la grande mobilisation de l'école pour les valeurs de la République prévoit que cette Journée défense et citoyenneté puisse faire l'objet d'une préparation en amont dans les établissements avec les lycéens. La JDC représente plus qu'un temps de détection des jeunes en difficulté de maîtrise de la langue française et/ou en situation de décrochage scolaire, elle permet également d'orienter ces jeunes vers les dispositifs et les structures les mieux adaptés pour répondre à leurs besoins.

La contribution de la défense à la politique de lutte contre le décrochage scolaire et social s'effectue en particulier grâce à la transmission des données relatives aux jeunes repérés en décrochage scolaire lors de cette journée aux réseaux de partenaires mobilisés sur l'orientation, la formation et l'insertion des jeunes, notamment les plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD). Pour les déscolarisés, la Direction du service national propose un entretien individuel afin de leur présenter les dispositifs d'aide existants.

2. L'action au lycée professionnel en direction des élèves en difficulté

Les classes de CAP accueillent des publics particulièrement fragiles, notamment des sortants de SEGPA mais aussi des élèves allophones et, de façon croissante, des élèves en situation de handicap. Une grande proportion de ces jeunes lycéens entrant en CAP présente ainsi des lacunes par rapport aux compétences du socle commun. Afin de consolider les acquis fondamentaux de ces publics vulnérables et en premier lieu leurs compétences langagières, clé de toute autre acquisition, un travail visant à améliorer l'articulation entre le collège et le lycée professionnel a conduit à élaborer une méthode pour expliquer aux enseignants comment tirer parti des apports du livret scolaire unique (LSU) dès la rentrée 2017.

Cette méthode est complétée par la modélisation d'un outil qui rapproche les compétences développées en CAP mettant en œuvre des compétences du socle commun avec les éléments permettant d'évaluer le niveau 3 de maîtrise des compétences du socle. Les enseignants pourront ainsi, dans le cadre habituel de leur enseignement, poursuivre la consolidation des acquis du socle commun chez certains de leurs élèves pour leur offrir de meilleures chances de réussite à l'examen, et faciliter ainsi leur insertion dans l'emploi.

Des actions pour lutter contre l'illettrisme

L'enseignement du français et des savoirs de base pour les adultes

La lutte contre l'illettrisme et les actions éducatives familiales (AEF)

Dans le cadre pluriannuel de prévention et de lutte contre l'illettrisme, les actions éducatives familiales (AEF) menées en partenariat avec l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) se poursuivent. Destinées aux parents en situation d'illettrisme ou de grande fragilité linguistique, elles leur permettent de se réconcilier avec l'écrit et, ainsi, de mieux suivre la scolarité de leurs enfants. La diffusion par le ministère de l'éducation nationale d'un kit pédagogique, accessible en ligne sur Eduscol, a permis de sensibiliser largement les équipes pédagogiques et éducatives et a inspiré plusieurs déclinaisons d'outils en académies, en fonction des contextes territoriaux et des besoins identifiés.

L'opération « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants »

La mobilisation de l'École pour les valeurs de la République prévoit le développement de l'opération « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » (OEPRE) pour mieux répondre à l'enjeu de réussite scolaire de tous les élèves. Cette opération a pour objectif de donner aux parents étrangers allophones les moyens d'aider leurs enfants dans leur scolarité, par une meilleure connaissance de l'institution scolaire, des droits et des devoirs des élèves et des parents, un apprentissage de la langue française et une meilleure compréhension des principes, des valeurs et des usages de la société française. Elle est pilotée et financée conjointement par le ministère de l'éducation nationale et par le ministère de l'intérieur.

En 2015-2016, OEPRE concernait 27 académies et 69 départements pour 332 ateliers et 4605 parents inscrits. Lors de sa création en 2008-2009, l'opération concernait 10 académies et 12 départements. En très grande majorité, les cours ont lieu sur le temps scolaire (80 %) à raison de sessions fractionnées de 2 à 4 heures. La durée annuelle de formation par groupe s'étale entre 60 et 120 heures. Le programme accueille majoritairement, et de façon constante au cours des années, des femmes, qui représentent 86 % des personnes assistant à ces formations.

L'accueil des migrants

L'Éducation nationale a contribué à l'effort national pour l'accueil des populations de migrants en mobilisant ses réseaux de partenaires et de formateurs volontaires afin d'initier les publics adultes arrivant sur notre territoire à la langue française, et de leur transmettre les valeurs de la République et des rudiments sur l'organisation de la société française. Avec le concours du Centre international d'études pédagogiques (CIEP), des formations et des ressources adaptées aux besoins des publics migrants ont été mises à la disposition des intervenants.

L'offre dans le réseau des Greta

Une offre de formation conséquente

Le réseau de formation continue de l'Éducation nationale (réseau des Greta : **G**roupement d'**E**tablissements publics locaux d'enseignement sur un territoire donné) constitue l'un des plus grands réseaux d'opérateurs et occupe une place importante dans l'offre de formation en français et savoirs fondamentaux. Cette offre répond à une grande diversité de besoins :

- alphabétisation ;
- français langue étrangère ou seconde ;
- français langue d'intégration ;
- prévention et lutte contre l'illettrisme ;
- renforcement de la maîtrise du français ;
- développement ou renforcement des compétences clés.

Des dispositifs adaptés à la diversité des publics en situation d'illettrisme

Les Greta sont très fortement impliqués dans les actions destinées aux publics les plus fragiles au regard de l'emploi et répondent à leurs besoins grâce à différentes mesures telles que :

✓ *Des dispositifs conçus pour des publics en situation d'illettrisme*

Il existe des dispositifs pour les publics en situation d'illettrisme (dispositifs de type « compétences clés » ou « socle CléA ») que les Greta animent ou vers lesquels ils orientent les publics concernés. Les actions sont conduites en lien avec l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI), pour optimiser les échanges de pratiques, professionnaliser les acteurs, mieux identifier les besoins locaux et venir en appui des plans régionaux de lutte contre l'illettrisme.

✓ *Des programmes « compétences clés » ou « compétences du socle CléA »*

Les programmes compétences clés ou du socle visent à répondre aux préoccupations du monde économique, à permettre la mobilité, à sécuriser les trajectoires professionnelles face aux mutations économiques et technologiques et à faciliter l'insertion professionnelle des personnes peu qualifiées. Les entreprises cherchent des salariés aptes à évoluer et à s'adapter. Parmi les publics concernés par ces programmes, certains relèvent de problématiques d'illettrisme, d'autres maîtrisent difficilement les compétences clés nécessaires à la vie en société.

Dans ce cadre, les Greta privilégient une approche pédagogique valorisante qui mobilise des compétences clés ou des compétences du socle CléA, notamment par des apprentissages en situation professionnelle réelle ou simulée de la réalité professionnelle.

Des dispositifs adaptés à d'autres besoins concernant la maîtrise de la langue française

✓ Des dispositifs conçus pour des publics d'origine étrangère

Depuis de nombreuses années, le réseau des Greta dispense des formations d'alphabétisation, de Français langue étrangère (FLE) et de Français langue d'intégration (FLI) en direction de publics extrêmement variés : salariés, demandeurs d'emploi, primo-arrivants (contrat d'accueil et d'intégration remplacé maintenant par le contrat d'intégration républicaine), individuels payants.

Les formations en alphabétisation, en FLE et en FLI s'imposent dans de nombreuses académies comme des prestations à part entière avec des volumes d'activité très comparables à l'anglais, notamment en raison des dispositifs linguistiques pour les publics migrants. Des ingénieries innovantes ont été développées en distanciel au profit de certains bénéficiaires notamment à partir de *serious games*.

✓ Des dispositifs conçus pour des publics en situation de handicap

Certains Greta ont développé une action spécifique en direction de publics en situation de handicap qui ne maîtrisent pas les savoirs de base. L'acquisition de ces savoirs repose sur des approches pédagogiques particulières, dans lesquelles la dimension cognitive de l'apprentissage est déterminante (exemple : dispositifs de formation bilingue français écrit/langue des signes française pour des publics sourds ou malentendants). Une formation en ligne préparant au DCL LSF a été développée par des établissements de l'enseignement supérieur pour accompagner ou compléter les formations en présentiel.

✓ Des parcours qualifiants ou diplômants

Les Greta accueillent des publics présentant des difficultés par rapport aux savoirs de base mais dont les acquis leur permettent cependant de s'inscrire dans des projets d'insertion, des parcours qualifiants ou pré-qualifiants financés par les pouvoirs publics ou les entreprises. Dans ce cas, un accompagnement spécifique est prévu dans le cadre de la formation elle-même, ou sous la forme de soutien.

En complément, des travaux de la formation professionnelle continue de l'Education nationale

✓ La mise en œuvre de la certification CléA à destination des publics adultes

Le réseau des Greta de l'éducation nationale a été habilité nationalement par le COPANEF pour conduire les prestations d'évaluations et de formation définies par le référentiel du « socle de connaissances et de compétences professionnelles » (décret du 13 février 2015).

✓ Des compétences référées aux situations professionnelles

L'analyse des situations de travail permet de comprendre les besoins des entreprises et ceux des salariés. La démarche est ancrée sur l'approche compétence avec une méthodologie d'évaluation et d'apprentissage s'appuyant sur des situations professionnelles didactisées.

La démarche mise en œuvre intègre les problématiques du « Lire, Ecrire, Compter », et prend en compte d'autres dimensions telles que travailler en équipe, faire preuve d'esprit d'initiative, utiliser les outils technologiques.

✓ ***Le développement du Diplôme de compétence en langue (DCL) dans le cadre du Compte personnel de formation (CPF)***

L'épreuve repose sur la simulation d'une réalité professionnelle sous la forme d'un jeu de rôle avec de véritables interlocuteurs. Le DCL permet d'évaluer l'ensemble des compétences linguistiques de la personne en compréhension et production orales et écrites ainsi qu'en interaction. Les évaluations portées sont exprimées en regard des niveaux du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Trois DCL sont consacrés à la langue française et deux aux langues régionales :

- le DCL FP de premier niveau (français professionnel de premier niveau) ;
- le DCL FLE (français langue étrangère) ;
- le DCL LSF (langue des signes française) ;
- le DCL en langue régionale Breton ;
- le DCL en langue régionale Occitan.

Ces diplômes créent une dynamique positive pour les entreprises comme pour les publics salariés ou demandeurs d'emploi désireux de faire reconnaître un premier niveau de maîtrise en langue française ou en langue régionale en contexte social ou professionnel.

Les grands donneurs d'ordre ou les financeurs sont particulièrement intéressés par le DCL pour certifier des compétences en langue française (FP, FLE à visée professionnelle ou LSF) ou en langue régionale des salariés ou des demandeurs d'emploi. Le DCL est, à ce jour, la seule certification pour le français inscrite par le Comité paritaire interprofessionnel national pour l'emploi et la formation (COPANEF) sur la liste nationale interprofessionnelle. Le ministère de l'intérieur, par exemple, mentionne le DCL FLE comme certification nécessaire pour accéder à la nationalité française.

Plus de 200 partenariats ont été signés avec des organismes de formation autour du DCL et plusieurs milliers de personnes le passent chaque année pour les treize langues concernées.

L'action de la Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative (DJEPVA)

La direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative élabore, coordonne et évalue les politiques en faveur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.

A ce titre :

- elle soutient les actions d'intérêt général des associations de jeunesse et d'éducation populaire, les actions visant à mettre en valeur les fonctions éducatives des accueils hors du domicile parental, les actions en faveur de l'insertion sociale et professionnelle ;
- elle assure le suivi des actions d'information destinées aux jeunes, relatives à leur vie quotidienne et à leurs droits et devoirs, la promotion et le développement de toutes les formes d'engagement associatif (bénévolat, volontariat, mécénat de compétences) ;
- elle favorise l'expression des jeunes et soutient les structures de participation et de dialogue qui leur sont ouvertes ;
- elle soutient la prise d'initiatives, l'autonomisation et l'engagement des jeunes.

Si la DJEPVA ne développe pas spécifiquement de politique fléchée de prévention des situations d'illettrisme ou de lutte contre l'illettrisme, elle contribue indirectement à prévenir les situations d'illettrisme ou à lutter contre l'illettrisme dans le cadre de l'attribution de subventions à des fédérations, unions ou associations bénéficiaires d'un agrément national de jeunesse et d'éducation populaire.

Il convient de noter que Le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ) a soutenu l'ANLCI entre 2009 et 2012 pour un projet national et entre 2011 et 2015 pour un projet ultra-marin interDOM.

Les actions présentées ont été retenues du fait qu'elles mettent en œuvre des pratiques innovantes en matière d'éducation populaire et visent à toucher un public significatif, en particulier les jeunes les plus éloignés des dispositifs soutenus par les politiques publiques. Ces subventions, mobilisées dans le cadre du programme 163 « Jeunesse et vie associative », sont de deux natures : un montant « partenariat », le plus souvent inscrit dans une convention annuelle ou pluriannuelle d'objectifs (trois ans) d'une part, d'autre part l'attribution d'une subvention dite « postes FONJEP » de soutien à l'emploi associatif au moyen du fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire.

Des actions pour prévenir l'illettrisme

Jets d'encre (également soutenue par le FEJ dans le cadre de l'appel à projets sur l'éducation populaire) :

- développer l'ancrage territorial au service des journalistes jeunes ;
- défendre et promouvoir la presse d'initiative jeune.

Lire et faire lire (LFL) (également soutenue par le FEJ comme lauréat de la « France s'engage » pour l'essaimage du dispositif) :

- développer la lecture dans les centres de loisirs et favoriser le lien intergénérationnel. Permettre aux retraités de transmettre aux enfants

Association française pour la lecture (AFL) :

- une plateforme numérique pour stimuler, en 40 heures, les compétences des lecteurs en langue française.

Babel International (BABEL) :

- accompagner 1 500 jeunes à la pratique du journalisme web amateur et sensibiliser les jeunes à la citoyenneté ;
- coordination et animation du réseau de 20 associations et clubs de jeunes bénévoles en France et en Europe.

Union nationale culture et bibliothèques pour tous (UNCBPT) :

- Prix *Livre en tête* : développer et promouvoir le goût de la lecture chez les jeunes et leur faire connaître la diversité des genres en littérature jeunesse.

Des actions innovantes de prévention et de lutte contre l'illettrisme ont été développées dans le cadre scolaire et périscolaire pour faciliter la maîtrise de la langue française, par la proposition :

- de programmes d'entraînement structurés visant la maîtrise de l'expression orale et de la lecture,
- de démarches prenant appui sur la langue maternelle des enfants pour améliorer leur maîtrise de la langue française de scolarisation.

Les modalités d'intervention sont variées selon les enjeux et les territoires :

- l'enseignement renforcé par exemple du reo ma'ohi au cycle 3 en Polynésie, est appréhendé comme une action sur la maîtrise de la langue française, à l'oral et à l'écrit qui prend appui sur la langue d'origine des élèves et favorise le bilinguisme ;
- l'action menée auprès des jeunes apprentis pour améliorer la maîtrise des savoirs de base afin de sécuriser leur problématique inter-dom ;
- l'accompagnement par des étudiants volontaires et créolophones, de jeunes en difficulté identifiés comme tel, lors des journées défense et citoyenneté.

Actions développées pour la période 2013-2015 :

- enseignement renforcé du reo ma'ohi au cycle 3 comme prévention et lutte contre l'illettrisme en Polynésie française, Direction de l'enseignement Primaire de la Polynésie française, Université de Nantes ;
- PASSERELLE - Accompagnement contre l'illettrisme en Nouvelle-Calédonie, Mission d'Insertion des Jeunes de la province Sud, Sodie Pacific ;
- PPRE - Programme de prévention par la lecture et l'écriture, ALCES, TJB Ecoconseil - Martinique ;
- prévenir l'illettrisme et restaurer l'ambition scolaire, GIP FCIP Guyane, Institut d'Enseignement Supérieur de la Guyane.

Des actions pour lutter contre l'illettrisme

Slam Production (SLAM) :

- les scènes et ateliers de slam poésie et les événements pour promouvoir la poésie comme un spectacle vivant et un lieu de lien social ;
- se positionner comme tête de réseau du mouvement Slam en France, le rendre accessible au plus grand nombre et le structurer.

Une organisation

En région, les directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS – ou DJSCS pour les régions de l'outre-mer) sont chargées de la planification, de la programmation du financement, du suivi et de l'évaluation des actions mises en œuvre dans la région notamment par les préfets de département. Pour les collectivités de Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et de Wallis et Futuna, le ministère chargé de la Jeunesse participe par l'apport de moyens humains et financiers au développement des activités dans le domaine de la jeunesse.

Concernant spécifiquement les travaux du FEJ :

- afin d'assurer le suivi des expérimentations sur les territoires ultramarins, le FEJ dispose d'un réseau de coordinateurs régionaux auprès des DJSCS. Les sous-préfets délégués à la cohésion sociale et à la jeunesse en lien avec les services de la DGOM interviennent également sur le sujet.

Des perspectives

Promotion de la formation e-learning « Comprendre, repérer, agir contre l'illettrisme » auprès des fédérations, unions et associations agréées de jeunesse et d'éducation populaire.

Ministère des Outre-mer

L'action du Service Militaire Adapté

- **Sélection** au recrutement : 39 % de jeunes recrutés dans le cadre du SMA sont en situation d'illettrisme (illettrés 1-2), soit 1 815 volontaires stagiaires dans les outre-mer en 2016. (inscrit dans les politiques européennes de l'emploi et de la jeunesse).
- **Détection** : liens et partenariats avec DSNJ/JDC, Pôle emploi et les missions locales.
- **La Lutte contre l'illettrisme est consubstantielle à la formation délivrée au SMA.**

Des actions pour lutter contre l'illettrisme

Actions de formation (programme SMAAlpha)

Remédiation des savoirs de base :

- cours académiques effectués par les professeurs de l'Education Nationale dans le but de faire passer le CFG ;
- appui de jeunes volontaires lettrés (volontaires techniciens (VT)) dans la formation de leurs camarades.
- appui des engagés du Service civique.

Remédiation individualisée des savoirs de base :

- accès au logiciel GERIP rendu possible par l'équipement et la mise à disposition de salles dédiées.

Actions complémentaires :

- travail d'expression orale avec une troupe de théâtre (Martinique) ;
- convention avec Le Labo des Histoires pour la mise en place d'ateliers d'écriture.

Engagement proactif de jeunes du Service Civique dans la LCI au sein des régiments du SMA.

Une action du SMA en matière de lutte contre l'illettrisme ciblée sur l'outre-mer :

- mise en place d'un programme spécifique, le programme « SMAAlpha » visant à appuyer l'action des professeurs de l'Education Nationale :
 - action classique de remédiation des savoirs de base ;
 - une plateforme numérique (GERIP), didacticiel pour l'employabilité ;
- actions complémentaires (ateliers d'écriture, expression orale...) ;
- lutte contre l'illectronisme (travail sur outils informatiques).

Actions de sensibilisation :

- Lutte contre l'illectronisme et sensibilisation des risques et des usages.

Des perspectives

Réflexion en cours afin d'adapter davantage certaines actions (tests de positionnement ANLCI spécifiques outre-mer...).

Réflexion en cours afin de personnaliser davantage la lutte contre l'illettrisme, dans le cadre d'une approche par compétence (expérimentation certification CléA).

Expérimentation d'un apprentissage Français Langue étrangère (FLE) sur certains territoires (Mayotte).

Ministère de la Justice

L'action de la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

Pour la DPJJ, les objectifs d'insertion scolaire et professionnelle sont « d'autant plus centraux et exigeants qu'ils sont consubstantiels de l'action éducative et que les caractéristiques et conditions de vie des jeunes accueillis y font souvent obstacle ». La maîtrise de la lecture, de la langue française et des compétences de base est déterminante pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes pris en charge. Chaque professionnel, de sa place, concourt à cet objectif qui nécessite la mobilisation concertée de l'ensemble des acteurs concernés. C'est dans ce cadre que certaines des actions des professionnels de la PJJ concourent à prévenir et à lutter contre les situations d'illettrisme chez les jeunes pris en charge mais aussi au sein de leur famille. Ce volet ne fait pas l'objet d'une politique fléchée mais fait partie de notre politique d'insertion sociale et professionnelle des jeunes pris en charge par la PJJ.

Les services déconcentrés de la PJJ quant à eux participent à l'élaboration des plans d'actions régionaux de prévention et de lutte contre l'illettrisme, en lien étroit avec les chargés de mission ANLCI, les Conseils régionaux et tous les acteurs locaux concernés. Certains concourent par ailleurs à enrichir les réflexions et les échanges de pratiques autour de cette question en intégrant les différents dispositifs coordonnés par l'ANLCI (centre de ressources, manifestations locales etc.).

Des actions pour prévenir l'illettrisme

La manifestation nationale PJJ « *Bulles en Fureur* » a pour vocation la mise en place d'ateliers de lecture autour d'une sélection de bande-dessinées. Cela permet, selon la totalité des professionnels qui les animent, de repérer les difficultés de lecture et de maîtrise de la langue chez les mineurs. La conséquence directe de ce repérage est l'inclusion dans la prise en charge d'un mineur d'un programme de travail autour de cette difficulté.

Utilisation d'un kit d'activités « Je(ux) dis-nous » qui a pour objectif d'accompagner les jeunes dans l'apprentissage de la langue française à l'oral tout en échangeant sur des sujets d'actualité en lien avec les valeurs républicaines. Il permet ainsi de repérer des situations d'illettrisme chez les jeunes. Il permet aussi de développer la confiance en soi et les capacités d'expression.

Nombreuses activités culturelles mises en place sur les services déconcentrés directement auprès des jeunes : ateliers lecture, activités dans le cadre de la semaine de la langue française, stage de théâtre ou ateliers d'écriture, collaboration avec les bibliothèques municipales etc.

Formation des professionnels de la PJJ à l'utilisation de la BD comme média éducatif et comme outil de repérage des situations d'illettrisme.

Les classes relais en partenariat avec l'Éducation nationale : les dispositifs relais accueillent temporairement des élèves, en voie de déscolarisation et de désocialisation, qui ont bénéficié au préalable de toutes les possibilités de prise en charge prévues au sein des collèges. L'objectif des dispositifs relais est de réinsérer les jeunes dans un parcours de droit commun et de favoriser la maîtrise du socle ainsi que l'appropriation des règles de la vie sociale et scolaire.

Développement de nombreuses activités culturelles sur l'ensemble des services de la PJJ notamment via la formalisation de partenariat avec les DRAC, en déclinaison du protocole d'accord national qui lie le ministère de la justice et le ministère de la culture.

Des actions pour lutter contre l'illettrisme

Dans le cadre des prises en charge des jeunes au sein des unités éducatives d'activités de jour, les jeunes sont orientés par les services déconcentrés, le secteur associatif habilité et les missions locales. Les enseignements des savoirs de base sont incontournables.

Protocole national d'articulation PJJ avec les missions locales et le conseiller justice.

Les services de la PJJ en lien avec des associations porteuses répondent de façon importante à l'appel à projet de la DGLFLF « maîtrise de la langue française ».

Des actions pour informer, sensibiliser, former les acteurs

Organisation de formation pour les professionnels de la PJJ autour de l'utilisation d'un kit d'activités « *Je(ux) dis-nous* » créé en partenariat par les services de la PJJ et l'association CESAM et cofinancée par la DPJJ et le ministère de la culture (cadre de l'appel à projet national « actions culturelles au service de la maîtrise de la langue française 2015 »).

Une organisation

Participation des directions interrégionales de la PJJ à l'élaboration des plans d'actions régionaux de prévention et de lutte contre l'illettrisme.

Des perspectives

Renforcer l'implication au niveau régional des services déconcentrés de la PJJ dans l'élaboration des plans d'action régionaux de prévention et de lutte contre l'illettrisme.

Ministère de la Culture

Des actions pour prévenir l'illettrisme

Parce qu'elle est une dimension essentielle des apprentissages dès la petite enfance et qu'elle peut susciter l'envie de réapprendre à lire et à écrire à des personnes qui ont un jour mal appris ou désappris, l'action culturelle contribue à la prévention et la lutte contre l'illettrisme et inversement. Le ministère de la Culture soutient à ce titre la coopération entre les institutions culturelles, les professionnels de la culture et les réseaux de lutte contre l'illettrisme. A cet effet, il entretient un dialogue suivi avec l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) dont il est l'un des contributeurs, la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) le représentant au sein de l'assemblée générale des membres du GIP ANLCI.

Les actions directes ou indirectes que le ministère de la Culture conduit en matière de prévention et de lutte contre l'illettrisme sont regroupées ici dans quatre domaines d'intervention :

- la lecture publique (Direction générale des médias et des industries culturelles) ;
- l'éducation populaire et la lutte contre les exclusions (service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation) ;
- la langue française (Délégation générale à la langue française et aux langues de France) ;
- l'éducation artistique et culturelle, et plus largement la démocratisation culturelle (dispositifs interservices coordonnés par le service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation).

Des actions pour prévenir l'illettrisme

La Direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIC) pilote Premières Pages (www.premierespages.fr), programme national de labellisation et subvention de territoires dont les politiques favorisent l'accès et la familiarisation au livre pour les tout-petits et leurs familles. Lancé en 2009, ce programme touche 200 000 naissances par an, via des actions de formation, de médiation ou encore des dons de livres de naissance aux enfants nouveau-nés ou adoptés.

Dans le domaine de la lecture publique, il y a lieu de retenir les actions pouvant susciter le désir de lire, et notamment le soutien apporté aux associations telles que :

- Lire et faire lire ;
- l'Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV) pour son programme d'accompagnement vers la lecture ;
- l'association ACCES (Actions culturelles contre les exclusions et les ségrégations), qui travaille à faciliter l'accès au livre des enfants de 0 à 3 ans, de même que l'Agence Quand les livres relient ;
- ATD quart monde pour ses bibliothèques de rue.

Par ailleurs, la 3e édition de « Partir en livre, la grande fête du livre pour la jeunesse » a réuni du 19 au 30 juillet 2017 plus de 500 000 participants (<http://www.partir-en-livre.fr>).

Dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle et plus largement de la démocratisation culturelle, la maîtrise du français et notamment la prévention de l'illettrisme font partie des objectifs des actions conduites auprès des scolaires.

Des actions pour lutter contre l'illettrisme

Dans le domaine de la lecture publique, la Direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIC) apporte son soutien à l'Association des bibliothécaires de France pour la mise en place en 2016 d'une commission « illettrisme et bibliothèques ».

Dans le domaine de l'éducation populaire et de la lutte contre les exclusions, le Service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation (SCPCI) apporte son soutien dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs aux structures telles que :

- ATD quart monde ;
- la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS) ;
- la Cimade ;
- Peuple et Culture, pour ses boutiques d'écriture.

Dans le domaine de la langue française, l'appel à projets national « Action culturelle et langue française que pilote la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) en partenariat avec l'ANLCI notamment, a permis de soutenir 146 projets culturels en 2015, 160 en 2017, près de la moitié de ces projets ayant pour bénéficiaires directs des personnes illettrées.

La DGLFLF a apporté son soutien en 2004 et 2011 à l'enquête « Information et vie quotidienne » qui permet de mesurer le phénomène de l'illettrisme dans notre pays.

Dans le domaine de la langue française, l'opération des Dix mots que pilote la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) permet de développer des projets culturels pour tous publics, notamment les publics éloignés et empêchés (www.dismoidixmots.culture.fr).

Le projet Paroles partagées (www.paroles-partagees.org) soutenu par la DGLFLF vise depuis 2008 à développer la parole citoyenne à travers différentes actions portées par un collectif de plusieurs fédérations nationales d'éducation populaire.

Dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle et plus largement de la démocratisation culturelle, la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) s'emploie à mettre les dispositifs soutenus par le ministère de la Culture au service de la maîtrise du français et notamment de la lutte contre l'illettrisme. En Ile-de-France, les établissements culturels regroupés au sein de la mission « Vivre ensemble » contribuent à cette dynamique. Le Musée du Louvre a réalisé dans ce cadre, en 2015, un Guide à l'intention des professionnels des musées, « Accueillir les publics en apprentissage du français ».

Des actions pour informer, sensibiliser, former les acteurs

La Délégation générale à la langue française et aux langues de France élabore au nom du Gouvernement le Rapport au Parlement sur l'emploi de la langue française, rapport annuel qui informe notamment sur l'action en faveur de la lutte contre l'illettrisme dans les politiques publiques.

Dans le domaine de la langue française, l'appel à projets « Action culturelle et langue française » lancé en 2015 a donné lieu à une journée de restitution le 12 décembre 2016 sous la forme d'une rencontre nationale des porteurs de projets.

Une organisation

Qu'il s'agisse de la lecture publique, d'éducation artistique et culturelle et de démocratisation culturelle, ou de la langue française, les Directions régionales des affaires culturelles assurent le suivi des différentes actions portées directement ou simplement soutenues par le ministère de la Culture. Elles sont également associées à l'animation régionale en matière de lutte contre l'illettrisme et contribuent à l'élaboration des plans régionaux de lutte contre l'illettrisme.

Des perspectives

Dans le cadre de l'appel à projets national « Action culturelle et langue française » est en cours la réalisation d'un ouvrage doublé d'un documentaire à l'intention des intervenants de l'action culturelle et des dispositifs de maîtrise du français et de lutte contre l'illettrisme. Le lancement national de ces outils est prévu fin 2017 ou début 2018 ; il sera suivi d'événements régionaux permettant de rassembler les intervenants de l'action culturelle et du secteur de l'insertion et de la lutte contre l'illettrisme.

Ministère de la cohésion des territoires

L'action du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires

Avec un taux de chômage près de 2,5 fois plus important dans les Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) que dans les unités urbaines environnantes (26,7 % contre 9,9 %), les habitants de ces quartiers cumulent les freins à l'emploi avec :

- un bas niveau de qualification (31 % sont sans diplôme contre 17 % dans les autres quartiers) ;
- des problèmes de mobilité (notamment par l'enclavement des quartiers et par défaut de permis de conduire et/ou de véhicule) ;
- l'absence de réseaux professionnels ;
- une discrimination à l'embauche liée au territoire ;
- un taux d'illettrisme important :
 - deux fois supérieur dans les quartiers politique de la ville (14 % contre 7 % en moyenne nationale) ;
 - 10 % des personnes en situation d'illettrisme vivent dans les ZUS.

Le Commissariat général à l'Égalité des territoires, membre contributeur du GIP ANLCI, est naturellement investi dans la lutte contre l'illettrisme. S'il n'a pas vocation à mettre en place des actions ou dispositifs spécifiques, il s'assure de leur mobilisation en faveur des habitants des quartiers notamment dans le cadre des contrats de ville.

Des actions pour lutter contre l'illettrisme

La lutte contre l'illettrisme est inscrite dans le volet cohésion sociale des contrats de ville. Ces contrats qui ont pour objectif de fédérer les acteurs autour des enjeux territoriaux, ont vocation à s'articuler avec les autres cadres existants notamment les plans de lutte contre l'illettrisme. L'enjeu est de mobiliser l'ensemble des acteurs institutionnels ou autres acteurs notamment associatifs, pour repérer les personnes en situation d'illettrisme. D'où la nécessaire articulation avec d'autres thématiques incluses dans le volet cohésion sociale des contrats de ville (éducation, sport, santé, etc.) mais également avec le volet emploi et développement économique (Pôle Emploi, missions locales, acteurs économiques, etc.).

Les crédits de la politique de la ville, via les services déconcentrés, ont contribué en 2016 au financement de 117 actions dans le cadre des contrats de ville, visant la prévention ou la lutte contre l'illettrisme à hauteur de 926 000 euros dans 38 départements. Ces actions visent en particulier :

- la scolarisation précoce des enfants des familles les plus fragiles et l'apprentissage de base dès le plus jeune âge ;
- le soutien à l'apprentissage de la lecture avant l'âge scolaire, en périscolaire et pendant les vacances scolaires ;
- le soutien à la parentalité ;
- l'accès aux savoirs de base pour les jeunes décrocheurs et les adultes ;
- l'amélioration de l'accès à la culture (visites dans les musées, ateliers de lecture dans les médiathèques...)

Pôle Emploi

Des actions pour lutter contre l'illettrisme

Pôle emploi a développé une base de ressources partenariales à l'usage des conseillers afin de prendre en charge les situations d'illettrisme.

Grâce à cet outil, les conseillers peuvent identifier et localiser les différents acteurs en partant des besoins des demandeurs d'emploi. Un des besoins identifiés est « *Savoir lire, écrire, compter* ».

Pour information, nous recensons actuellement près de 2 300 ressources dans la catégorie « **Sortir de l'isolement et maîtriser les savoirs de base** ». Cette catégorie comprend les sous besoins « *Savoir lire, écrire, compter* », « *Accéder aux ressources internet et téléphonie mobile* », « *Créer des liens sociaux, rompre avec l'isolement* » et « *Participer à des activités sociales et culturelles* ».

Des actions pour informer, sensibiliser, former les acteurs

Pôle emploi mène dans différentes régions des actions d'information, de sensibilisation, d'accès à la formation. A titre d'exemple, nous pouvons citer l'organisation normande. La Direction régionale Pôle emploi de Normandie a effectivement décidé un plan d'action CHALLENGE normand 2017 :

« Une agence une action !! »

A ce titre, une conférence *web* avec les directeurs d'agence a été réalisée le 29 juin au cours de laquelle ont été présentés les enjeux et la stratégie de l'opération en partenariat avec l'ANLCI.

Un réseau social interne NORMAND'ILLETTRISME a été créé afin de mettre en synergie les idées, les actions et permettre aux agences Pôle emploi d'agir.

Il met à disposition l'ensemble des outils, documents utiles pour permettre aux agences de repérer les publics en situation d'illettrisme et proposer des actions pour y remédier :

- s'entendre sur les mots ;
- document conjoint Pôle emploi - ANLCI : repérer les publics ;
- repérage illettrisme ;
- expo quizz illettrisme ;
- e-learning (ANLCI).

Le 1er bilan de ce challenge est très prometteur avec :

- 47 projets d'action aboutis ;
- 8 projets en cours.

Les projets sont suivis par l'ANLCI qui labellise ces actions.

Les agences normandes ont été également particulièrement mobilisées durant la semaine de lutte contre l'illettrisme du 11 au 15 septembre 2017.

Des perspectives

La Direction Générale de Pôle emploi mène actuellement une enquête « état des lieux » sur les territoires afin de capitaliser sur les actions menées localement en matière de prévention de l'illettrisme et de lutte contre l'illettrisme

Uniformation

Des actions pour prévenir l'illettrisme

Depuis ces trois dernières années, les actions de sensibilisation à la problématique de l'illettrisme, à destination des employeurs et des encadrants, visent également des salariés en contact avec des usagers, des publics en difficulté avec les compétences de base. Ces formations permettent aux entreprises, aux conseillers formation, conseillers CEP et assistants CEP, de repérer les personnes en situation d'illettrisme, notamment en présentiel et grâce à des modules *e-learning*.

Des actions pour lutter contre l'illettrisme

Des formations destinées aux salariés en situation d'illettrisme afin qu'ils acquièrent les compétences de base avec demande aux Organismes de formation (OF) d'une évaluation préformation et post formation en s'appuyant sur la référentiel RCCSP avant l'existence de CléA.

Nota bene : après la mise en œuvre des premières actions, Uniformation a poursuivi le développement d'actions de sensibilisation et de formation favorisant l'acquisition des savoirs de base des salariés à travers un programme spécifique de formations sur mesure nommé « les essentiels ».

Des formations à l'accompagnement qui s'adressent à des salariés d'une entreprise amenés à accompagner leurs collègues en situation d'illettrisme.

Des actions pour informer, sensibiliser, former les acteurs

- Co animation avec l'ANLCI de « tchat » sur l'illettrisme chaque année.
- Numéro spécial illettrisme dans notre newsletter.
- Actions de formation dans notre catalogue transversal national.

Une organisation

Participation de conseillers en formation à des tables rondes dans le cadre des rencontres régionales sur les bonnes pratiques mises en place par l'ANLCI. Portage de la politique de lutte contre l'illettrisme / accès aux savoirs de base, par les conseillers dans le cadre de leur action de conseil et mise en place des projets de formation. Articulation des formations « pré CléA » avec CléA, pour les personnes les plus en difficulté avec les savoirs de base (en utilisant la table de correspondance entre le référentiel de certification CléA et le référentiel de l'ANLCI, élaboré par l'ANLCI).

Des perspectives

Poursuite de notre politique de lutte contre l'illettrisme : enveloppe financière nationale dédiée ; sensibilisation pour chaque nouvelle recrue de conseillers formation ou CEP (inclus dans le plan de formation), communication auprès de nos adhérents.

Projets d'actions de lutte contre l'illectronisme :

- Projets d'études-évaluation numérique / illettrisme / illectronisme avec le secteur de l'aide à domicile Alisfa, animation, bailleurs sociaux.

OPCALIA

Des actions pour lutter contre l'illettrisme

Depuis son engagement en 2007, Opcalia place l'équité au rang de ses priorités stratégiques. Ainsi, la non-maîtrise des savoirs fondamentaux, et plus particulièrement le constat relatif à la situation d'illettrisme, est un frein majeur à la sécurisation des parcours professionnels et au développement de la compétitivité des entreprises dans tous les secteurs d'activité, les territoires métropolitain et ultramarins.

C'est dans ce cadre qu'Opcalia a développé une offre de services multimédia clé en main sans cesse enrichie pour répondre à la problématique de salariés en difficulté et tout particulièrement en situation d'illettrisme, afin de favoriser l'insertion professionnelle, le maintien dans l'emploi et le développement de compétences au service de la performance économique des entreprises et des territoires. En complément de formations dites plus traditionnelles de type « papier crayon » en face à face pédagogique.

L'illettrisme a été déclaré Grande Cause nationale de l'année 2013. A ce titre, Opcalia a renforcé son positionnement via le développement d'une version 2 de la démarche pédagogique multimédia *1001Lettres*, pouvant être complémentaire ou pas à des formations classiques de type papier crayon.

1001Lettres

1001Lettres est un dispositif pédagogique de lutte contre l'illettrisme permettant de réactiver les compétences de base de chaque individu (salariés, demandeurs d'emploi, apprentis etc...) pour favoriser l'insertion et renforcer le maintien dans l'emploi, soit l'employabilité de l'individu.

Faisant référence au degré 2.5 – 5 du référentiel de l'ANLCI, un positionnement initial est défini et permet de situer les connaissances de chaque apprenant afin d'établir un programme de formation en fonction des besoins opérationnels identifiés.

Adresse du site démo : <http://www.opcalia.com/videos/videos-opcalia/videos/105>

1001 Lettres s'inscrivant dans une démarche qualité basée autour du multimédia en face à face pédagogique, s'articule autour d'un encadrement par un médiateur labellisé. Les médiateurs sont préalablement formés à la démarche, de façon à positionner les stagiaires identifiés. Le médiateur donne du sens à l'apprentissage, il motive, facilite le transfert des connaissances et permet d'évaluer les acquis.

Chaque stagiaire dispose d'un code d'accès et le parcours de formation est individualisé, tutoré en présentiel par le médiateur. Un système de traçabilité est élaboré via une plateforme prévue à cet effet.

Formation en groupe : 10 stagiaires maximum par formation / Planning de la formation fixé avec l'entreprise selon l'activité économique de l'établissement, préconisation : une séance par semaine minimum / Evaluation en continu.

Pour répondre au plus près des besoins des entreprises et des utilisateurs, Opcalia a développé une nouvelle version contextualisée à l'environnement des régions d'Outre-mer. Bâtie avec l'aide d'experts de ces régions, cette version de *1001 lettres* s'appuie sur des références locales (faune, flore, histoire, culture).

Quelques chiffres clés relatifs aux actions de formation illettrisme

- 12 256 salariés formés
- 736 253 heures de formation réalisées
- 14 728 779 € d'actions de formation réalisées et prises en charge (coûts pédagogiques)
- 60 heures correspondant à la durée moyenne de formation par salarié
- 1201,86 € correspondant au coût pédagogique moyen par salarié
- 380 entreprises accompagnées relevant de tous les secteurs d'activité en métropole et France d'Outre-Mer.

Dispositif mobilisé : plan de formation

Ces données sont issues des opérations menées via les appels à projets (2010 à 2016) du FPSPP.

Une organisation

Depuis son positionnement, Opcalia a renforcé de nombreux partenariats tant au niveau national qu'auprès des régions et des acteurs de l'emploi.

Des conventions de partenariats sont également signées avec le Conseil national des missions Locales (CNML), AFPA au niveau du siège avec une déclinaison territoriale. En complément, des conventions régionales notamment avec les conseils régionaux sur le programme des compétences clés (par exemple en Hauts de France).

Des partenariats avec des organismes de formation sont mis en œuvre sur les territoires pour favoriser la mise en œuvre d'actions de formations visant à la lutte contre l'illettrisme via notamment l'activation du programme *1001Lettres*.

Opcalia a longuement contribué aux travaux de capitalisation réalisés au niveau de l'ANLCI et du FPSPP.

Des perspectives

Désormais, Opcalia dispose d'une offre de services multimédia clé en main couvrant la thématique illettrisme permettant ainsi de lutter contre la fracture numérique des publics en difficulté et d'appréhender sereinement via un apprentissage multimédia la digitalisation dans les entreprises dans le cadre d'un partenariat éprouvé depuis plusieurs années.

Dans le cadre du partenariat, OPCALIA s'est appuyé sur l'expertise pédagogique pour développer cette offre de services qui est accessible sur le site : www.unilearn.fr

La SNCF

La Fondation SNCF aide les personnes fragilisées dans leur parcours éducatif à acquérir les connaissances nécessaires pour prendre leur place dans la société.

Engagée depuis de nombreuses années dans la prévention de l'illettrisme, la Fondation en est devenue un des mécènes majeurs. Depuis 2016, l'éducation est un des trois domaines d'intervention de la Fondation avec toujours la maîtrise des savoirs de base au cœur de ses actions ; avec la lecture, l'écriture et le calcul, la maîtrise des outils numériques est venue enrichir les compétences fondamentales.

La Fondation SNCF accompagne environ 150 projets associatifs éducatifs par an au niveau national, territorial ou local.

La Fondation SNCF accompagne des associations avec différents dispositifs :

- Les partenariats nationaux pour des projets présents sur tout le territoire
- Les partenariats territoriaux portés par les correspondants régionaux
- Les partenariats locaux avec l'appel à projets : APPRENDRE POUR GRANDIR

La Fondation SNCF propose également aux associations un accompagnement humain en mettant à disposition du mécénat de compétences.

Des actions pour prévenir l'illettrisme

- COUP DE POUCE : clubs CLE, CLEM, CLA
- AFEV : accompagnement vers la lecture
- LE LABO DES HISTOIRES (jeunes) : atelier écritures
- LIRE ET FAIRE LIRE : lecture intergénérationnelle
- LECTURE JEUNESSE : Numook
- CREE TON AVENIR : découverte du monde professionnel, l'innovation en pratiquant les savoirs de base
- La MACHINE A LIRE : travail sur l'endurance à la lecture et la compréhension de texte
- L'ALLIANCE POUR L'EDUCATION : prévention du décrochage scolaire des collégiens
- WeTechCare : clic'njob (lutte contre l'illectronisme des jeunes)

Des actions pour lutter contre l'illettrisme

- RESEAU DES ECOLES DE LA 2EME CHANCE
- LE LABO DES HISTOIRES (jeunes adultes) : retrouver le plaisir d'écrire
- FRANCE BENEVOLAT (AIRE 21) : accompagnement individuel de jeunes issus de missions locales
- VOISIN MALIN : sensibilisation au numérique auprès d'adultes

